

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45<sup>e</sup> année – N° 30 – Jeudi 31 août 2023

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

### Elections fédérales 2023

#### Convocation du corps électoral

Le corps électoral est convoqué aux urnes le 22 octobre 2023 pour élire:

- les membres du Conseil national;
- les membres du Conseil des Etats.

#### 1. Droit de vote

##### 1.1 Conseil national

Sont électeurs en matière fédérale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans et domiciliés dans le canton;
- les Suisses de l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils sont inscrits dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de leur domicile antérieur;
- les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

##### 1.2 Conseil des Etats

Sont électeurs en matière cantonale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans, et domiciliés depuis trente jours dans le canton;
- les Suisses de l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils sont inscrits dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de leur domicile antérieur;
- les étrangers âgés de dix-huit ans et domiciliés en Suisse depuis dix ans et dans le canton depuis un an;
- les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

#### 2. Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

#### 3. Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

#### 4. Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

#### 5. Exercice du droit de vote

- Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

#### 6. Voies de recours

##### 6.1 Conseil national

Les recours éventuels contre l'élection du Conseil national doivent être adressés au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel. Pour le surplus est applicable l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques.

##### 6.2 Conseil des Etats

Les recours éventuels contre l'élection du Conseil des Etats doivent être portés devant la Cour constitutionnelle, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. S'il est dirigé contre le scrutin même, il peut

encore être déposé dans les trois jours qui suivent la publication des résultats dans le Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé. Pour le surplus, l'art. 108 de la loi jurassienne sur les droits politiques trouve application.

Delémont, le 28 août 2023.

La Chancellerie d'Etat.

Chancellerie d'Etat

### **Elections en vue du renouvellement du Conseil national et du Conseil des Etats du 22 octobre 2023**

La Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura a enregistré le dépôt des actes de candidatures et les apparentements suivants dans les délais légaux:

#### **CONSEIL NATIONAL**

- Liste 1 Parti socialiste jurassien (PSJ)
- 01.01 Fridez Pierre-Alain, 1957, Médecin-généraliste, Fontenais
- 01.02 Dobler Loïc, 1987, Spécialiste en assurances sociales avec brevet fédéral, Glovelier
- Liste 2 Jeunesse socialiste jurassienne (JSJ)
- 02.01 Beuret Léo, 2000, Etudiant en HEP, Courgenay
- 02.02 Seuret Zoé, 1997, Responsable en communication digitale, Courtedoux
- Liste 3 Les Vert-e-s Jura
- 03.01 Robert-Charrue Linder Céline, 1969, Archéologue, Delémont
- 03.02 Godat Pauline, 1989, Psychothérapeute, Le Bémont
- Liste 4 Les Jeunes Vert-e-s Jura
- 04.01 Burri Sophie, 1997, Ecobiologiste de la construction (en formation), Soyhières
- 04.02 Marchand Gaëtan, 2000, Etudiant en biologie, Montfaucon
- Liste 5 Le Centre Jura - Avenir
- 05.01 Brahier Amélie, 1987, Notaire, Les Enfers
- 05.02 Voillat Magali, 1981, Cheffe de service, Porrentruy
- Liste 6 Le Centre Jura
- 06.01 Froidevaux Anne, 1985, Responsable RH, Delémont
- 06.02 Corbat Gauthier, 1985, Codirecteur Groupe Corbat, Vendlincourt
- Liste 7 Les Jeunes du Centre (JDC)
- 07.01 Piquerez Clément, 1991, Peintre indépendant, Moutier
- 07.02 Montavon Aubin, 1999, Agro-commerçant, Courtételle
- Liste 8 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)
- 08.01 Donzé-Schneider Irène, 1975, Economiste, Les Breuleux
- 08.02 Rufer Yann, 1979, Chargé de projets digitaux, Rossemaison
- Liste 9 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ) – ENGAGEMENT
- 09.01 Sulliger Anne, 1986, Maître-peintre, Vendlincourt
- 09.02 Lovis Anael, 2001, Etudiant en droit, Les Genevez

- Liste 10 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ) – EQUILIBRE
- 10.01 Wenger Maëlle, 1990, Avocate, Fontenais
- 10.02 Kocher Nicolas, 1990, Responsable Finances et RH, Delémont
- Liste 11 Union démocratique du Centre (UDC)
- 11.01 Schaer Romain, 1969, Entrepreneur, Miécourt
- 11.02 Stettler Thomas, 1969, Maître-agriculteur, Courroux
- Liste 12 Union démocratique du Centre (UDC) Relève
- 12.01 Moser Miriam, 1987, Agricultrice, Bonfol
- 12.02 Lando Michele, 1964, Chef de vente, Bassecourt
- Liste 13 Union démocratique du Centre (UDC) Jeunes
- 13.01 Zmoos Nadine, 2003, Employée de commerce, Montsevelier
- 13.02 Guerne Loïc, 1996, Quincailler, Les Pommerats
- Liste 14 Les Socio-Chrétiens (PEV)
- 14.01 Siraut Philippe, 1961, Ingénieur, Delémont
- 14.02 Nicolet Frédéric, 1975, Ingénieur, Rossemaison
- Liste 15 Vert'libéraux (PVL)
- 15.01 Monnerat Paul, 1976, Biologiste, Montignez
- 15.02 Rollier Noémie, 1989, Employée de commerce, Courchapoix
- Liste 16 Jeunes Vert'libéraux (JVL)
- 16.01 Chételat Morgan, 2003, Informaticien, Develier
- 16.02 André Ludovic, 1997, Conducteur de train, Moutier
- Liste 17 HelvEthica (HE)
- 17.01 Prince Pascal, 1969, Agent de train, Courrendlin
- 17.02 Schärer Alec André, 1942, Urbaniste et Méthodologue, Bassecourt

#### **CONSEIL DES ETATS**

- Liste 1 Parti socialiste jurassien – Jeunesse socialiste jurassienne (PSJ-JSJ)
- 01.01 Crevoisier Crelier Mathilde, 1980, Traductrice, Porrentruy
- 01.02 Barthoulot Nathalie, 1968, Ministre/Licenciée ès sciences économiques, Courtételle
- Liste 2 Le Centre Jura
- 02.01 Juillard Charles, 1962, Conseiller aux Etats, Porrentruy
- 02.02 Monin François, 1992, Directeur AgriJura, Glovelier
- Liste 3 Ensemble
- 03.01 Gerber Jacques, 1973, Ministre RCJU, Porrentruy
- 03.02 Stettler Thomas, 1969, Maître-agriculteur, Courroux
- Liste 4 Les Vert-e-s Jura
- 04.01 Godat Pauline, 1989, Psychothérapeute, Le Bémont
- Liste 5 Vert'libéraux (PVL)
- 05.01 Monnerat Paul, 1976, Biologiste, Montignez
- 05.02 Vuillaume Ismaël, 1979, Gendarme, Rocourt
- Liste 6 HelvEthica (HE)
- 06.01 Prince Pascal, 1969, Agent de train, Courrendlin
- 06.02 Schärer Alec André, 1942, Urbaniste et Méthodologue, Bassecourt

République et Canton du Jura

**Contrat-type de travail  
prévoyant des salaires minimaux  
pour le personnel au service de la vente  
dans le commerce de détail du 16 août 2023**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
vu l'article 360a du Code des obligations (CO)<sup>1)</sup>,  
vu l'article 12 de la loi d'introduction du Code civil suisse  
du 9 novembre 1978<sup>2)</sup>,

arrête:

**Article premier** <sup>1</sup> Le présent contrat-type de travail est applicable sur tout le territoire de la République et Canton du Jura.

<sup>2</sup> Il régit les rapports de travail entre, d'une part, les entreprises qui pratiquent le commerce de détail, y compris dans les boulangeries, laiteries, magasins de fleurs, kiosques et stations-service et, d'autre part, les travailleurs qu'elles occupent au service de la vente, y compris les travailleurs à temps partiel, pour autant que les rapports de travail ne soient pas soumis à une convention collective de travail prévoyant un salaire minimal.

<sup>3</sup> Il ne s'applique pas aux personnes énumérées à l'article 4, alinéa 1, de la loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce<sup>3)</sup> (personnel familial).

**Art. 2** Les termes utilisés dans le présent contrat-type de travail pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

**Art. 3** <sup>1</sup> Le salaire est payé mensuellement, douze fois par année, au plus tard le dernier jour du mois.

<sup>2</sup> Les salaires minima de base, sans la part du treizième salaire, respectivement mensuels et à l'heure, tenant compte de la formation et de l'expérience dans la branche de la vente, sont les suivants:

	Expérience	Mensuel	Horaire
Non qualifié	moins de 5 ans	CHF 3477	CHF 19.05
	plus de 5 ans	CHF 3495	CHF 19.15
Formation 2 ans	moins de 3 ans	CHF 3495	CHF 19.15
	plus de 3 ans	CHF 3514	CHF 19.25
Formation 3 ans	moins de 3 ans	CHF 3541	CHF 19.40
	plus de 3 ans	CHF 3760	CHF 20.60

<sup>3</sup> Si, en cours de validité du présent contrat-type de travail, le montant du salaire minimum au sens de l'article 5 de l'ordonnance d'exécution de la loi sur le salaire minimum cantonal du 10 mai 2022<sup>4)</sup> est revu à la hausse ou à la baisse, les salaires au sens de l'alinéa 2 sont adaptés automatiquement dans les mêmes proportions, à la date d'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance précitée. Le Service de l'économie et de l'emploi publie les adaptations d'une manière appropriée.

<sup>4</sup> En ce qui concerne les salaires mensuels, le salaire minimum est calculé en fonction d'une durée hebdomadaire de travail de 42 heures.

<sup>5</sup> L'employeur verse un treizième salaire dès le premier mois de service.

**Art. 4** <sup>1</sup> Il ne peut être dérogé au contenu du présent contrat-type de travail en défaveur du travailleur.

<sup>2</sup> Les dispositions du contrat-type de travail du 20 juin 2006 pour le personnel au service de la vente dans le commerce de détail<sup>5)</sup> s'appliquent pour le surplus.

<sup>3</sup> Le droit fédéral impératif est réservé.

**Art. 5** Le présent contrat-type de travail s'applique aux rapports de travail existants dès son entrée en vigueur.

**Art. 6** <sup>1</sup> Le présent contrat-type de travail entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

<sup>2</sup> La durée de la validité du présent contrat-type de travail est limitée à trois ans à compter de son entrée en vigueur.

Delémont, le 16 août 2023

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

- 1) RS 220
- 2) RSJU 211.1
- 3) RS 822.11
- 4) RSJU 822.411
- 5) RSJU 222.153.23

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 16 août 2023**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Anne et Robert Bloch pour la promotion de la création culturelle pour la fin de la période administrative 2021-2025:

- M. Valentin Zuber,  
chef de l'Office de la culture, Moutier

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de la formation, de la culture et des sports

**Arrêté  
fixant le statut des coordinateurs  
et des chargés de mission engagés  
par le Département de l'Education**

Abrogation du 28 août 2023

Le Département de la formation, de la culture et des sports arrête:

**Article unique** L'arrêté du 5 septembre 2001 fixant le statut des coordinateurs et des chargés de mission engagés par le Département de l'Education est abrogé avec effet immédiat.

Delémont, le 28 août 2023.

Le ministre de la formation, de la culture et des sports:  
Martial Courtet.

Département de la formation, de la culture et des sports

**Directives  
concernant les honoraires, indemnités  
et autres prestations accordés dans le cadre  
des cours de perfectionnement et de formation  
continue du corps enseignant**

Abrogation du 28 août 2023

Le Département de la formation, de la culture et des sports arrête:

**Article unique** Les directives du 14 avril 1997 concernant les honoraires, indemnités et autres prestations accordés dans le cadre des cours de perfectionnement et de

formation continue du corps enseignant sont abrogées avec effet immédiat.

Delémont, le 28 août 2023.

Le ministre de la formation, de la culture et des sports:  
Martial Courtet.

---

Office de la culture

**Inscription provisoire de sites archéologiques et paléontologiques à l'inventaire, dépôt public**

Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique du 27 mai 2015, les dossiers concernant les sites archéologiques et paléontologiques de:

**Commune: Montfaucon**

**Montfaucon – Plain de Saigne**, Parcelles 21, 446

**Montfaucon – Epine**, Parcelle 23

**Montfaucon – Sur le Tiat**, Parcelles 165, 250, 421 à 428

sont déposés publiquement jusqu'au 2 octobre 2023 au secrétariat de l'Office de la culture à l'Hôtel des Halles, Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser à la Section d'archéologie et paléontologie, Office de la culture, Hôtel des Halles, 2900 Porrentruy, jusqu'au 2 octobre 2023 inclusivement.

Porrentruy, le 25 août 2023.

Section d'archéologie et paléontologie  
L'archéologue cantonal: Robert Fellner.

---

**Publications  
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

**Publication**

La Chambre des avocats a radié, à sa demande, M<sup>e</sup> Nathan Rebetz, né le 2 août 1990, du Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 23 août 2023.

Le Président de la Chambre des avocats: Alain Steullet.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Courrendlin

#### Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 23 août 2023, le plan suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail  
« Interconnexion Vellerat »

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Courrendlin, le 24 août 2023.

Conseil communal.

### Courrendlin

#### Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), Les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives selon l'article 24, alinéa 3, du règlement communal sur les constructions **à partir de mi-septembre jusqu'à mi-mars** conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Courrendlin, le 28 août 2023.

Conseil communal.

### Courroux

#### Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courroux le 26 juin 2023, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 18 août 2023.

Réuni en séance du 28 août 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Courroux

#### Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Courroux le 26 juin 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 18 août 2023.

Réuni en séance du 28 août 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Courroux

#### Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Courroux le 26 juin 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 18 août 2023.

Réuni en séance du 28 août 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Delémont

#### Nivellement de tombes

Le Conseil communal de Delémont informe que les tombes suivantes, dont les répondants officiels ne sont plus connus, seront nivelées:

Gueniat-Bonacini Pierre	Sect. 26 / 5 / 1	(1927-2012)
Gueniat-Bonacini Emilia	Sect. 26 / 5 / 1	(1922-1998)
Fromaigeat-Lovis Joseph	Sect. 25 / 7 / 7	(1899-1997)
Fromaigeat-Lovis Marthe	Sect. 25 / 7 / 7	(1896-1990)

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avvertir ou communiquer leur adresse à la Chancellerie communale, téléphone 032 421 92 19.

Pour les renouvellements éventuels des concessions, le Conseil communal prie les intéressés de prendre également contact avec la Chancellerie communale, jusqu'au 30 novembre 2023. Passé cette date, le nivellement des tombes sera effectué.

Delémont, le 24 août 2023.

Au nom du Conseil communal

Le président: Damien Chappuis.

La vice-chancellerie: Laura Schneeberger.

### Montfaucon

#### Assemblée communale ordinaire mercredi 27 septembre 2023, à 20h00, à la halle polyvalente du complexe scolaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 30 mai 2023.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2022.
3. Prendre connaissance et voter la modification de l'article 82 du règlement relatif au statut du personnel.

4. Prendre connaissance et voter la modification des articles 16 et 38 du règlement d'organisation.
5. Information sur la demande de suppression de la taxe des déchets agricoles votée lors de l'assemblée communale du 20 février 2023.
6. Divers et imprévus.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les modifications des règlements mentionnées sous chiffre 3 et 4 sont déposées publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où elles peuvent être consultées. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Montfaucon, le 28 août 2023.

Conseil communal.

## Saignelégier

### Règlementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 21 août 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

### Etablissement d'une zone de rencontre sur la route traversant le camping de Saignelégier sur la parcelle N° 374

- Pose des signaux OSR 2.59.5 « Signal de zone de rencontre » et OSR 2.59.6 « Signal de fin de zone de rencontre »

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Saignelégier, le 21 août 2023.

Conseil communal.

## Val Terbi

### Séance du Conseil général mardi 12 septembre 2023, à 19h30, au Centre communal à Vicques

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2023.
3. Questions orales et interventions.
4. Donner compétence au Conseil communal pour réaliser la vente de trois immeubles communaux: feuillet N° 775 - Grand Clos 35c à Vermes / feuillet N° 1066 - Les Œuches 6 à Corban / feuillet N° 81 - Place de la République 3 à Montsevelier, au meilleur prix, mais au minimum au prix inférieur estimé par le bureau mandaté en 2022 et 2023.

5. Discuter et approuver une dépense d'investissement de 130 000 francs pour permettre l'extension de panneaux photovoltaïques sur les toits sud de l'école ainsi que sur le toit plat devant la halle à Montsevelier.
6. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Luis-Manuel De La Cruz dans le cadre d'une naturalisation ordinaire.
7. Communications.

Au nom du Conseil général  
Le président: Clovis Chételat.  
La secrétaire: Sylvie Koller.

## Avis de construction

### Le Bémont

Requérant: François Noirat, Les Rouges-Terres 93, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du rural (bâtiment N° 92); l'article 97 LAgr s'applique au projet déposé.

Cadastre: Le Bémont. Parcelle N° 109, sise au lieu-dit Les Cœudevez, Les Rouges-Terres 92, 2360 Le Bémont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 9 RCC, 33 al. 2 RCC, article 22 al. 1 DRN, article 21 LFOR.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 31m35, largeur 18m42, hauteur 7m59, hauteur totale 10m00.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. et ossature bois, bardage lames verticales teinte naturelle; toiture agrandissement: ossature bois, tôle isolée RAL 8014 (brun sépia); nouvelle couverture également sur bâtiment existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Bémont, Les Cufattes 85B, 2360 Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 24 août 2023.

Conseil communal.

### Les Bois

Requérant et auteur du projet: Michael Wanzenried, Sous-Les-Craux 1, 2336 Les Bois.

Ouvrage: Remplacement du chauffage à mazout existant par un chauffage au bois, sur la parcelle N° 429, sise à la rue Sous-les-Craux 1, 2336 Les Bois. Zone d'affectation: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Existantes.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 octobre 2023 au Secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles con-

clusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 24 août 2023.

Conseil communal.

## Bourrignon

*Avenant à la publication parue dans le Journal officiel N° 28 du 18 août 2023*

La publication suivante est publiée avec une dérogation, à savoir: à l'article 24d LAT.

Requérant: Pro Natura Baselland, Kasernenstrasse 124, 4410 Liestal.

Parcelle N° 93, La Chésel.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'une mare d'une superficie d'environ 9 m<sup>2</sup>, à des fins de revalorisations écologiques, le long d'une ligne à haute tension des Services Industriels de Bâle (IWB).

Le délai de publication n'est pas prolongé.

Bourrignon, le 25 août 2023.

Secrétariat communal.

## Les Breuleux

Requérante: Association Jura Ski de Fonds (AJSF), Gilles Surdez, Chemin de la Dolaise 240, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Jean-Louis Pierre Baume, Rue du Pré au Maire 2b, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar pour dameuses et transformation partielle d'un ancien stand de tir.

Cadastre: Les Breuleux., Parcelle N° 2280, sise à la rue Es Chaux, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et de loisirs, SA. Plan spécial: Au Fol.

Dérogation requise: A l'article 58 Ocat.

Dimensions: Longueur 15m80, largeur 11m40, hauteur 5m40, hauteur totale 7m20.

Genre de construction: Matériaux façades: béton et ossature bois, revêtement façades avec panneaux sandwich Promisol bruns; toiture: charpente bois, couverture avec panneaux sandwich Ondatherm rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 24 août 2023.

Conseil communal.

## Les Breuleux

Requérants: Mauricio Cordova, Rue de l'Aurore 2, 2345 Les Breuleux; Anne Cordova, Rue de l'Aurore 2, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Mauricio Cordova, Rue de l'Aurore 2, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Rénovation bâtiment, création d'une lucarne, changement production de chaleur et pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1429, sise au lieu-dit Champs Donzé dessus, Rue de l'Aurore 2, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAC. Plan spécial: Champs Donzé dessus.

Dérogation requise: A l'article 8 PS Champs Donzé (longueur lucarne).

Dimensions: Longueur 6m40, largeur 4m30, hauteur 1m33.

Genre de construction: Ossature bois isolée, faces latérales crépies blanc cassé, couverture tuiles rouges et panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 22 août 2023.

Conseil communal.

## Courroux

Requérant: Patrick Andres, Les Mengartes 26, 2828 Montsevelier. Auteur du projet: Atelier Objectifs SA, Daniel Sède, Rue du Tunnel 7, 1227 Carouge.

Description de l'ouvrage: Extension d'un logement dans un bâtiment rural avec l'ajout de trois fenêtres en façade ouest, ainsi que l'installation d'une ministep et d'une citerne.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 4004, sise au lieu-dit Bellevie, Finage du Pommeret 2, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Inchangées.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 31 août 2023.

Conseil communal.



**Haute-Sorne / Glovelier**

Requérantes: Cornélia Wohler, Place de la Gare 1, 2502 Bienne; Anita Blatter, Steiachterweg 9, 6289 Müswangen. Auteur du projet: Architecture AJ Sàrl et Arches 2000 SA, route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation et rénovation d'un chalet de vacances existant; agrandissement de deux chambres à coucher et d'un jardin d'hiver; installation de panneaux solaires en toiture et d'un poêle; construction d'une pergola et d'une cabane à outils; selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 1523, sise à la rue Finage de Seupis 1, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de maisons de vacances, ZMAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 28 août 2023.

Conseil communal.

**Haute-Sorne / Glovelier**

Requérant: Immo Tabourat SA, Rue des Fenaisons 1, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Architecture.AJ Sàrl, Route principale 36b, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Construction de locaux complémentaires pour le magasin TIB Sport comprenant un atelier de réparation ainsi qu'une surface commerciale.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 2408, sise à la rue Montates, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone verte, ZVA. Plan spécial: Les Montates II.

Dimensions: Longueur 26m50, largeur 12m43, hauteur 8m85.

Genre de construction: Façades: tôle sandwich isolée RAL 9006 idem existant; toiture: tôle sandwich isolée RAL 9002 idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 28 août 2023.

Conseil communal.

**Dampfreux – Lugnez**

Requérants: Swisscom (Suisse) SA, Dimitri Zavagnin, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg; Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF, Taubensstrasse 16, 3003 Berne. Auteur du projet: Cablex AG, Pieric Vialleton, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec un nouveau mât et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / DAMP.

Cadastre: Dampfreux. Parcelle N° 2200, sise à la rue Che lai Croux Hât de Buedin, 2933 Dampfreux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 1m80, largeur 1m80, hauteur totale 35m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Dampfreux-Lugnez, jusqu'au 2 octobre 2023, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Dampfreux-Lugnez, le 28 août 2023.

Conseil communal.

**Muriaux**

Requérant et auteur du projet: Thierry Froidevaux, Sous-la-Neuvevie 3, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du rural pour vaches laitières comprenant notamment l'aménagement de nouvelles logettes, d'une nouvelle couche profonde, d'une zone d'affouragement, d'un bureau à l'étage, d'une salle de traite, d'un espace de circulation, d'une chambre à lait, d'un boxe de vélage et l'adaptation pour la pose de robot de traite et d'alimentation; aménagement de plusieurs aires de sorties extérieures (SRPA) et d'une place à fumier couverte; ouverture de 3 portes à la place de fenêtres existantes pour l'aménagement de boxes à chevaux avec terrasse (aire de sortie).

Cadastre: Muriaux. Parcelle N° 232, sise Les Peux 79a, 2338 Les Emibois. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 24m70, largeur 20m40, hauteur 5m27, hauteur totale 7m25.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage en bois, brun; toiture: tôles thermolaquées, rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 31 août 2023.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Muriaux**

Requérante et auteure du projet: Christiane Racine, Le Peuchapatte 3, 2345 Le Peuchapatte.

Description de l'ouvrage: Démolition des bâtiments N°s 3.1 et 3F existants et reconstruction d'un garage avec couvert.

Cadastre: Le Peuchapatte. Parcelle N° 534, sise à la rue Le Clos Bordon, 2345 Le Peuchapatte. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Déroghations requises: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 7m00, largeur 7m00, hauteur 2m50, hauteur totale 3m35.

Genre de construction: Matériaux façades: bois couleur naturelle; toiture: tuiles rouges comme bâtiment existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 31 août 2023.

Conseil communal.

**Porrentruy**

Requérant: BKW Energie AG, Christian Lüthy, Viktoria-platz 2, 3013 Bern. Auteur du projet: Sironi & Associés SA, Yann Ballesteros, Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy

Description de l'ouvrage: Extension du bâtiment N° 8 (BKW Energie SA) et construction d'un couvert à voitures.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 862, sise à la Route de Fontenais 52a, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dimensions extension: Longueur 9m60, largeur 9m02, hauteur et hauteur totale 3m01; couvert: longueur 31m83, largeur 7m50, hauteur et hauteur totale 4m26.

Genre de construction: Ossature en bois avec bardage horizontal en bois, teinte brune idem existant; toiture: toit plat, gravier; couvert: ossature en bois avec toiture en tôle métallique.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 25 août 2023.

Service UEI.

**Porrentruy**

Requérante: République et Canton du Jura, Section des bâtiments et des domaines, Cyril Vallat, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: Sironi & Associés SA, Yann Ballesteros, Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation et entretien partiel des façades; modification du sas d'entrée du bâtiment N° 6 (Église des Jésuites) avec pose de nouvelles portes en bois, et aménagement d'une rampe d'accès, changement des fenêtres sur le pignon est du bâtiment N° 4 (Lycée cantonal); rénovation partielle des façades.

Cadastre: Porrentruy, Parcelle N° 1, sise à la Place Blarer de Wartensee, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dépôt public de la demande avec plans au service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 24 août 2023.

Service UEI.

**Saignelégier**

Requérants: Micha Jegerlehner, Busswilstrasse 28e, 3250 Lyss; Sara Erba, Busswilstrasse 28e, 3250 Lyss. Auteur du projet: ACDA, Art'Centre Design & Architecture SA, Dominique André Favre, Quartier Latin 13, 1907 Saxon.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison d'habitation, d'un garage pour véhicules avec local technique et d'une terrasse couverte. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée dans le local technique et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 1298, sise au Chemin de Saint-Nicolas, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, Mac.

Dimensions: Longueur 19m20, largeur 12m00, hauteur 4m25, hauteur totale 6m62.

Genre de construction: Matériaux façades: bois, gris clair; toiture: tuiles, anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 24 août 2023.

Conseil communal.

**Saint-Brais**

Requérant: Erard Joseph, Les Prés-Dessus 1, 2364 Saint-Brais. Auteur du projet: Flexome Sàrl, Jean-Louis Pierre Baume, Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Changement partiel d'affectation et transformation du bâtiment N° 5: transformation appartement existant au rez et aménagement de 2 logements supplémentaires, isolation int. et entre chevrons, construction de balcons, modification d'ouvertures selon dossier déposé, remplacement chauffage par PAC ext. +

pose d'une minitstep, construction d'un escalier ext. d'accès au sous-sol et démolition bâtiment 5.1 (silo), ancien pont de grange et fosse.

Cadastre: Saint-Brais. Parcelles N°s 1036 et 1276, sises à la rue Les Rottes 5, 2364 Saint-Brais. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogação requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int. sur panneaux plâtre Fermacell, sous-construction bois et isolation, murs moellons existants, enduit ext. blanc et bardage bois naturel; toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saint-Brais, Route Principale 17, 2364 Saint-Brais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 31 août 2023.

Conseil communal.

## Soyhières

Requérant: Ventis SA, Pascal Faivre, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Rixciya Waram, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière à mazout par l'installation de 2 pompes à chaleur air-eau posées à l'extérieur.

Cadastre: Soyhières. Parcelle N° 1374, sise au lieu-dit Brunchenal sur Rivé, Chemin du Vorbourg 27b, 2805 Soyhières. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, Mab. Plan spécial: Plan Spécial Mab.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 octobre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 28 août 2023.

Conseil communal.

### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service des infrastructures, pour sa Section de l'entretien des routes, met au concours le poste de

#### **Chef-fe de centres d'entretien à 80-100%**

**Mission:** Vous assurez l'organisation des activités en lien avec les différents corps de métiers rattachés aux ateliers du Centre d'entretien de Delémont (mécanique, serrurerie, menuiserie et magasin voirie). Vous gérez l'ensemble du parc machines et véhicules du Service des infrastructures et collaborez à l'acquisition des véhicules des autres services de l'Etat. Vous garantissez l'exploitation des installations techniques des centres et dépôts du service (stations d'essences et de lavage, silos à sel, saumure, etc.) suivez les travaux d'entretien et participez au service de permanence de ces installations durant le service hivernal. Vous analysez et délivrez les préavis liés aux demandes de permis de construire jouxtant les routes publiques. Vous participez à l'élaboration des budgets, contrôlez et visez l'ensemble des factures relatives à votre secteur et effectuez des tâches administratives liées à la fonction.

**Profil:** Vous êtes titulaire d'un titre HE ou universitaire niveau Bachelor, ou d'une formation professionnelle supérieure (technique ET) combinée à une longue expérience professionnelle. Vous possédez idéalement des connaissances en mécanique et en allemand. Vous avez de l'expérience dans la gestion de personnel et un sens de l'organisation, des priorités et de la négociation. Vous possédez des aptitudes avérées pour exécuter des tâches administratives et savez faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Vous êtes titulaire d'un certificat de conseiller-ère à la sécurité (OCS ADR) pour le transport des marchandises dangereuses, ou disposé-e à suivre la formation en cours d'emploi. Vous maîtrisez les outils informatiques usuels et êtes en possession d'un permis de conduire type B.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Responsable de secteur la / Classe 15.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> octobre 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont. Ce poste étant soumis à un service de piquet, vous devez être domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien Delémont ou être disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Yves-Alain Fleury, chef de la section, tél. 032 420 60 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupé).

pant l'ensemble des documents) **jusqu'au 22 septembre 2023** et comporter la mention « Postulation Chef-fe de centres d'entretien ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service des contributions met au concours le poste de

### Collaborateur-trice scientifique (juriste) à 80-100 %

**Mission:** Conduire les procédures contentieuses découlant de l'application de la loi fiscale, y compris celles relatives à la perception, étudier les problèmes juridiques posés par les différentes sections du Service ou par des tiers, collaborer à l'étude et à la conduite des dossiers relevant de l'évolution législative, représenter le Service au sein de commissions cantonales et intercantionales, collaborer à la formation du personnel, collaborer à la gestion des dossiers de la Direction, établir les directives cantonales relatives à la taxation et à la perception, aider à la préparation des argumentaires pour les interventions parlementaires fédérales et cantonales et les projets de réponses pour les consultations fédérales, participer aux séminaires dispensés par le Service et exécuter toute autre tâche particulière confiée par le chef du Service des contributions et son adjoint-e.

**Profil:** Master en droit ou formation et expérience jugées équivalentes. Le brevet d'avocat et/ou de notaire ainsi qu'une formation spécifique en fiscalité (cours CSI) constituent des atouts. Expérience de 2 à 4 ans dans le domaine juridique. Bonne connaissance de l'allemand. Aptitude à traiter avec les tiers et à gérer de manière autonome les tâches confiées. Personnalité calme et organisée. Bonne résistance au stress et aux sollicitations extérieures.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions, tél. 032 420 55 30, ou de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 15 septembre 2023** et comporter la mention « Postulation Col-

laborateur-trice scientifique CTR ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre d'un départ, le Service de l'économie rurale (ECR) met au concours un poste de

### Collaborateur-trice dans le domaine des constructions rurales à 80-100 %

**Mission:** Traiter les demandes d'aides pour les améliorations structurelles dans les constructions rurales. Etablir les rapports de conformité à la zone pour les objets agricoles. Préparer les dossiers pour obtenir l'accord des instances compétentes. Allouer les aides et surveiller le respect des conditions d'octroi. Renseigner les agriculteur-trice-s sur les procédures. Effectuer les examens de conformité.

**Profil:** Bachelor en agronomie ou formation et expérience jugées équivalentes. Bonne maîtrise des outils MS Office, connaissances e-mapis un plus. Sens de l'organisation et des priorités. Bon esprit de synthèse et d'analyse. Maîtrise de la communication orale et écrite en français. Rigueur et autonomie. Compétences en gestion de projet.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice scientifique I / Classe 16.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> mai 2024 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Courtemelon.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'économie rurale, tél. 032 420 74 02.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 29 septembre 2023** et comporter la mention « Collaborateur-trice scientifique ECR ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse :

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du départ du titulaire, le Service juridique met au concours un poste de

### Responsable des agent-e-s de détention à 80-100 %

**Mission:** Assurer la coordination entre les différent-e-s intervenant-e-s de la prison. Superviser le travail des agent-e-s de détention. Surveiller et encadrer les détenus. Faire respecter les règlements. Participer au bon fonctionnement de l'établissement. Assurer la sécurité des personnes et des lieux.

**Profil:** Etre au bénéfice du brevet fédéral d'agent-e de détention ou d'un titre équivalent. Sens aigu des relations humaines. Rigueur, calme et tolérance. Aptitude à la communication orale, à travailler en équipe et à assumer des horaires irréguliers et des situations psychosociales difficiles. Connaissance des outils informatiques et permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Agent de détention II / Classe 13.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Laurent Ruppé, directeur des Etablissements de détention, tél. 032 420 90 12, courriel: [prison@jura.ch](mailto:prison@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 22 septembre 2023** et comporter la mention « Postulation Responsable des agent-e-s de détention ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Afin de compléter notre équipe, le Service de l'économie et de l'emploi, pour l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ), met au concours un poste de

### Formateur-trice en mécanique à 80-100 %

**Mission:** Rattaché-e à EFEJ, vous êtes affecté-e à l'enseignement pratique et théorique en mécanique conventionnelle et CNC en faveur de demandeurs d'emploi au bénéfice de mesures de formation relevant de l'assurance-chômage. Vous effectuez les mises en train pour l'usinage et pour les machines de reprise.

Sur la base d'activités et projets définis avec la direction, vous organisez et supervisez les tâches quotidiennes confiées aux bénéficiaires dans une optique d'évaluation et d'amélioration de leurs compétences professionnelles et sociales. Vous définissez avec eux des objectifs individuels et en assurez le suivi et l'évaluation périodique.

**Profil:** Titulaire d'un CFC de polymécanicien-ne ou équivalent, vous bénéficiez d'une expérience réussie dans une fonction impliquant des tâches d'encadrement et de formation. Vous êtes formateur-trice d'adultes avec brevet fédéral ou êtes prêt-e à suivre la formation en emploi. Vous avez de l'intérêt pour les questions de marché du travail et de réinsertion professionnelle. A l'aise avec un public multiculturel, vous appréciez le travail d'équipe dans le cadre duquel vous ne craignez pas les responsabilités. Vous maîtrisez les outils informatiques MS Office et avez des bonnes connaissances pratiques et théoriques en CNC.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Formateur-trice / Classe 12.

**Entrée en fonction:** Dès que possible.

**Lieu de travail:** Bassecourts.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de Pascal Docourt, directeur EFEJ, tél. 032 420 91 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 15 septembre 2023** et comporter la mention « Postulation Formateur-trice en mécanique ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Services sociaux régionaux  
de la République et Canton du Jura  
Secteur Administration

### Apprentis-es employés-es de commerce

En qualité d'entreprise formatrice, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours une place d'apprentissage d'employé-e de commerce.

#### Durée de l'apprentissage:

3 ans, du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2027.

**Lieux de travail:** Delémont et Porrentruy.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Doris Marquis, responsable du secteur Administration des SSRJU au N° de téléphone 032 420 72 72.

**Dossier de candidature** comprenant obligatoirement: lettre de motivation, curriculum vitae et copies des derniers bulletins scolaires. Vous pouvez utiliser le formu-

laire se trouvant sur notre site internet [www.ssrju.ch](http://www.ssrju.ch), rubrique « Emplois ».

Les candidatures doivent être adressées par mail à [postulations@ssrju.ch](mailto:postulations@ssrju.ch) ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M<sup>me</sup> Doris Marquis, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Apprentissage », **jusqu'au 23 septembre 2023**.



Services sociaux régionaux  
de la République et Canton du Jura  
Secteur Administration

### Stagiaires de l'Ecole de commerce

En qualité d'entreprise formatrice, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours des places de stage à l'intention des étudiant-e-s de l'Ecole de commerce (EC) pour la profession d'employé-e de commerce.

**Plusieurs places de stage EC 3+1 ou EC 2+1**

#### Durée du stage:

1 année, du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025.

**Lieux de travail:** Delémont et Porrentruy.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Doris Marquis, responsable du secteur Administration des SSRJU au N° de téléphone 032 420 72 72.

**Dossier de candidature** comprenant obligatoirement: lettre de motivation, curriculum vitae et copies des derniers bulletins scolaires. Veuillez préciser le lieu de travail souhaité. Vous pouvez utiliser le formulaire se trouvant sur notre site internet [www.ssrju.ch](http://www.ssrju.ch), rubrique « Emplois ».

Les candidatures doivent être adressées par mail à [postulations@ssrju.ch](mailto:postulations@ssrju.ch) ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M<sup>me</sup> Doris Marquis, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Stage EC », **jusqu'au 23 septembre 2023**.

L'Unité d'accueil psycho-éducative (UAP) met au concours le poste suivant

### Veilleur-euse ASE / ASSC remplaçant à 60%

**Mission:** Sous responsabilité médicale: prendre soin de personnes souffrant de troubles psychiatriques pendant la nuit, au foyer à Chevenez et aux appartements protégés à Porrentruy; soutenir les projets individuels des clients, renseigner les observations quotidiennes; appliquer les procédures en vigueur, de soins, d'urgence, d'incendie; sur délégation, dispenser les traitements médicamenteux; solliciter l'avis de la personne de piquet ou du responsable de l'unité pour toute situation particulière.

**Cadre de référence:** psychiatrie sociale basée sur le concept de rétablissement.

**Exigences:** Diplôme d'ASE ou d'ASSC. Capacité à fonctionner de façon autonome mais aussi à coopérer au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Permis de conduire.

**Taux d'activité:** 60% (ou à convenir)

#### Durée de l'engagement:

Contrat à durée déterminée (8 mois).

Cette démarche de recrutement concerne aussi bien les veilles actives que les veilles passives.

**Traitement:** Selon l'échelle des traitements en vigueur dans les institutions jurassiennes de soins.

**Entrée en fonction:** A convenir

Des renseignements en lien avec la mission peuvent être obtenus auprès de M. Bruno Déchirot, éducateur chef de l'UAP, tél. 079 136 22 85, ou auprès de M. Bruno Jannin, pour les autres questions (salaires, statuts, etc.), tél. 032 420 93 58.

Les candidatures doivent être adressées à: Unité d'accueil psycho-éducative, Service administratif, Route de Cœuve 41, 2900 Porrentruy, ou par courriel à [secr.uap@jura.ch](mailto:secr.uap@jura.ch), avec la mention « Postulation », accompagnées des documents usuels, **jusqu'au 10 septembre 2023**.

Centre Jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées



Pour compléter nos équipes, nous cherchons :

## Enseignant.e spécialisé.e (84% - 24 leçons)

**Prêt.e à relever un nouveau défi ?  
Rejoignez-nous !**

Les délais de postulation ainsi que les détails des mises au concours sont disponibles sur la rubrique emploi de notre site internet: [www.perene.ch](http://www.perene.ch) ou en scannant le code QR.



## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP)

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Vallat Partenaires SA, Conseils en management de projets et en marchés publics, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy, Suisse. E-mail: [patrick.vallat@v-partenaires.ch](mailto:patrick.vallat@v-partenaires.ch)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy, Suisse. E-mail: [patrick.vallat@v-partenaires.ch](mailto:patrick.vallat@v-partenaires.ch)

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit 15.9.2023

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Seules les questions posées par écrit sur le site internet [simap.ch](http://simap.ch) seront prises en considération. Les bureaux pré-impliqués pour les études préliminaires ne sont pas autorisés à répondre aux bureaux susceptibles de répondre à cet appel d'offres.

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 16.10.2023. **Heure:** 11 h 00

**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'ad-

judication. La date du timbre postal ne fait pas foi pour le respect du délai.

### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

16.10.2023. Heure: 11 h00

**Remarques:** Le procès-verbal d'ouverture des offres peut être obtenu en écrivant un mail à l'organisateur de la procédure. Il ne sera distribué qu'une fois achevées toutes les démarches de clarification et les éventuelles auditions.

### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

### 1.8 Genre de marché

Marché de services

### 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

## 2. Objet du marché

### 2.1 Catégorie de services CPC:

[12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique

### 2.2 Titre du projet du marché

Projet de transformation, de rénovation et d'assainissement du Collège Stockmar, ainsi que de construction d'une salle de gymnastique double

### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71000000 – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

### 2.6 Objet et étendue du marché

Le marché concerne les prestations d'un groupe pluridisciplinaire de mandataires composé des compétences d'architecte, d'ingénieur civil et des ingénieurs spécialisés en construction en bois, en installations techniques CVSE, en énergie, en physique du bâtiment et en sécurité et défense incendie AEA1

### 2.7 Lieu de la fourniture du service

Porrentruy

### 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 15.1.2024. Fin: 31.12.2027

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
Non

### 2.9 Options

Oui

**Description des options:** L'adjudicateur se réserve la possibilité de compléter le marché après son adjudication pour des prestations en lien direct avec le présent projet, ceci en application de l'article 21 de l'AIMP 2019. Le cas échéant, l'avenant au contrat sera négocié de gré à gré sur la base de l'offre de base.

### 2.10 Critères d'adjudication

Personnes-clés - Pondération 25%  
Montant des honoraires - Pondération 25%  
Organisation du candidat - Pondération 25%  
Références des bureaux\* - Pondération 15%  
Temps consacré pour l'exécution du marché - Pondération 10%

**Commentaires:** \*Critère éliminatoire si le candidat reçoit une note inférieure à 3 sur 5.

### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

**Remarques:** Cas échéant, elles ne seront pas prises en considération pour la décision d'adjudication.

### 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

**Remarques:** Cas échéant, l'offre sera exclue.

### 2.13 Délai d'exécution

Début: 15.1.2024. Fin: 31.12.2027

**Remarques:** Sous toutes réserves d'obtention des crédits d'étude et de construction, y.c. un vote populaire favorable.

## 3. Conditions

### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer.

Un bureau d'architectes et un bureau d'ingénieurs civils, ainsi que le ou les bureaux d'ingénieurs spécialisés en installations techniques du bâtiment CVSE ne peuvent participer qu'à un seul groupement pluridisciplinaire de mandataires.

L'ingénieur spécialisé en construction en bois, le physicien du bâtiment, le spécialiste AEA1 et l'énergéticien sont autorisés à participer à plusieurs groupements soumissionnaires, mais au maximum à 3, soit comme associés, soit comme sous-traitants. Il appartient à l'architecte de vérifier que leur bureau ou les personnes concernées ne soit pas dans plus de trois offres. Un spécialiste pour une compétence au sein d'un bureau ne pourra participer qu'avec ce bureau.

Les bureaux portant la même raison sociale et dont l'activité est identique, même issus de cantons différents, ne pourront inscrire qu'un seul bureau, succursale ou filiale pour la même compétence. Les bureaux ou entreprises ne portant pas la même raison sociale, mais dont l'activité est identique et dont l'affiliation commerciale, juridique et décisionnelle peut être prouvée, ne pourront inscrire qu'un seul bureau, succursale ou filiale. Dans ce dernier cas, l'adjudicateur peut demander au candidat concerné des preuves de son indépendance commerciale, juridique et décisionnelle vis-à-vis d'autres candidats portant ou non la même raison sociale.

Le non-respect de ces conditions entraînera l'exclusion de toutes les offres concernées. Demeure réservé le retrait spontané d'un candidat dans le but d'annuler le non-respect de cette exigence.

### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Le groupement de mandataires devra se constituer en association. L'association de bureaux par compétence n'est admise que pour la compétence d'architecte. Le non-respect de cette condition entraînera l'exclusion de l'offre.

### 3.6 Sous-traitance

Admise selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics, mais uniquement pour les compétences et les prestations d'ingénieur spécialisé en construction en bois,

le physicien du bâtiment, de spécialiste AEAI et d'énergéticien. Le non-respect de cette condition entraînera l'exclusion de l'offre.

### 3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

### 3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

### 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

**Prix:** CHF 0.00

**Conditions de paiement:** Aucun émoluments de participation n'est requis car le dossier est totalement téléchargeable sur le site *simap.ch*.

### 3.10 Langues

**Langues acceptées pour les offres:** Français

**Langue de la procédure:** Français

**Remarques:** Les offres qui ne sont pas remises en langue française seront exclues de la procédure.

### 3.11 Validité de l'offre

jusqu'au 31.12.2024

### 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous *www.simap.ch*

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

### 3.13 Conduite d'un dialogue

Non

## 4. Autres informations

### 4.3 Visite des lieux

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites jusqu'à et y compris la décision d'adjudication.

### 4.5 Soumissionnaires préimprimés et admis à la procédure

- ID-Architecture SA (étude de faisabilité du projet et chiffrage préliminaire entre 2008 et 2010)
- ECE SA (études d'assainissement thermique et physique de 2007 et de 2008)
- BAB AG (étude sur la physique constructive des façades de 2008)
- Buchs & Plumey SA (étude d'assainissement statique des piliers en façade sud de 2010)
- Sironi SA Architectes (étude de la valeur vénale des bâtiments de 2012)
- Burri et Partenaires (relevés des bâtiments + Concept d'assainissement chiffré de 2017)
- Energys Sàrl (étude d'assainissement des installations CVCE de 2017)
- CSD Ingénieurs SA (diagnostics amiante et polluants de 2017)

### 4.6 Autres indications

Une visite facultative des bâtiments est organisée le mercredi 13 septembre 2023 à 16h00. Il ne sera répondu à aucune question sur place car il est attendu que les questions soient posées par écrit via le site internet *simap.ch*.

### 4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Divers

### Avis de mise à ban

La parcelle N° 659 du ban de Courrendlin est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle; le parcage temporaire est limité à 1 heure maximum;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 16 août 2023.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

### Avis de mise à ban

La parcelle N° 476 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de fréquenter ce lieu entre 22h00 et 6h00, toutefois un droit de passage est autorisé en tout temps; une dérogation est à prévoir lorsque la Ville organise des manifestations;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 18 août 2023.

La Juge civile: Corinne Suter.

### Avis de mise à ban

La parcelle N° 245 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés d'accéder à ladite parcelle dès 22h00;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 18 août 2023.

Le Juge civil: Boris Schepard.

### Avis de mise à ban

La parcelle N° 2136 du ban de Haute-Sorne/Glovelier est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer par tous moyens et de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 22 août 2023.

La Juge civile: Corinne Suter.

### Avis de mise à ban

La parcelle N° 2137 du ban de Haute-Sorne/Glovelier est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer par tous moyens et de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 22 août 2023.

La Juge civile: Corinne Suter.



**Avis de mise à ban**

La parcelle N° 2138 du ban de Haute-Sorne/Glovelier est mise à ban sous réserve des charges existantes ;

il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer par tous moyens et de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle ;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 22 août 2023.

La Juge civile: Corinne Suter.

---

Syndicat d'épuration des eaux usées  
de Porrentruy et Environs (SEPE)

**Assemblée des délégués**

**Vendredi 15 septembre 2023, à 18 h 00,  
à l'aula de l'école de l'Oiselier à Porrentruy**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Nommer:
  - a) le-la président-e de l'assemblée ;
  - b) le-la vice-président-e ;
  - c) le-la président-e et le-la vice-président-e de la commission ;
  - d) la secrétaire ;
  - e) la caissière.
3. Procès-verbal N° 31 du 23 novembre 2022 à Courgenay.
4. Rapport du vice-président de la commission.
5. Passation des comptes 2022:
  - a) Rapport de l'organe de contrôle ;
  - b) Approbation des comptes ;
  - c) Décharge à la commission pour sa gestion.
6. Divers.

Secrétariat du syndicat.

---